

Standards Drug checking Module Consultation

Mentions légales

EDITEUR

Infodrog
Centrale nationale de coordination des addictions
CH-3000 Bern 14, CP 460
+41(0)31 376 04 01
office@infodrog.ch
www.infodrog.ch

AUTEUR-E-S

Roman Brunner, CONTACT, Fondation Aide Addiction, Berne
Anja Lischer, saferparty.ch, Zurich
Roxane Morger Mégevand, action Nuit Blanche?, Genève
Elisabeth Schätti, Saferdance Basel
Dominique Schori, Infodrog

RELECTURE

Marianne König, Infodrog

MISE EN PAGE/TRADUCTION

Célia Bovard, Infodrog

©Infodrog, 2018

Consultation

Toute personne qui se rend à un service de *drug checking* mobile ou ambulatoire est soumise à un entretien de consultation obligatoire. Le contenu et la durée de cette intervention brève sont principalement déterminés par les besoins de l'utilisateur. Dans le contexte mobile, le temps d'attente entre la remise de la substance et l'annonce du résultat de l'analyse (en général environ 20 minutes) est idéal pour cela. Les objectifs de la consultation sont:

- L'évaluation du comportement de consommation, le dépistage précoce des comportements à risque et des habitudes de consommation problématiques (évaluation des risques)
- La promotion des compétences¹ des consommateurs et le renforcement de la capacité de chercher de l'aide par soi-même
- La sensibilisation aux risques par la transmission de messages de *safer use*²
- La sensibilisation à une réflexion critique sur son propre comportement de consommation
- Le soutien et l'accompagnement à la stabilisation ou à la réduction de la consommation
- La mise en réseau avec d'autres services (p. ex. consultation ambulatoire dans les addictions)
- La réduction des craintes par rapport aux offres à seuil plus élevé telles que les institutions d'aide dans les addictions ambulatoires ou résidentielles

Grâce aux résultats des analyses de laboratoire, aux alertes sur les substances publiées, aux données à long terme sur l'évolution des substances ainsi qu'à l'expertise des consultants (les travailleurs sociaux offrant des consultations aux usagers), les offres de *drug checking* permettent aux consommateurs récréatifs de drogues de bénéficier de consultations factuelles. Les offres permettent de combler les lacunes et de corriger les informations erronées sur les substances (p.ex. en ce qui concerne le degré de pureté ou le produit de coupe). Pour des raisons juridiques, les usagers doivent être informés à chaque consultation que la consommation de la grande majorité des substances psychoactives est illégale et associée à des risques.³

De nombreux usagers récréatifs de drogues consomment des substances psychoactives de manière responsable. Pour ce groupe de consommateurs, il s'agit avant tout de les soutenir afin qu'ils continuent «à consommer et à se comporter en prenant peu de risques dans toutes les phases de la vie.»⁴ Le renforcement des compétences de consommation par la transmission d'informations actualisées sur les substances, les risques et les dangers éventuels et de messages de *safer use* sont donc au centre des consultations.

Par contre, d'autres usagers présentent des schémas de consommation problématiques sans montrer les signes caractéristiques d'une dépendance. D'autres usagers encore se mettent potentiellement en danger par leur comportement sous l'influence de substances ou autres (en ne respectant pas les règles de *safer sex* ou en conduisant sous l'influence de substances). La consultation est une occasion idéale pour dépister de manière précoce les comportements à risque et les modèles de consommation problématiques chez ce groupe de consommateurs et de les sensibiliser au *safer use*. La consultation brève peut de plus aider les usagers à réfléchir sur leur consommation de manière critique. Si l'utilisateur est prêt à modifier son comportement, il est soutenu dans la stabilisation ou la réduction de sa consommation. En cas de besoin, il est également possible de recommander une offre de consultation supplémentaire. On peut en particulier recommander les offres en ligne, telles que les consultations par mail proposées par les services spécialisés, ou les apps pour soutenir les usagers à contrôler leur consommation. Ces offres, en garantissant l'anonymat du client, sont particulièrement attrayantes pour le groupe souvent invisible des consommateurs récréatifs de drogues.

1 «Des capacités qui aident les individus à façonner leurs habitudes de consommation de manière à préserver leur santé physique, mentale et sociale, mais aussi la santé de leur environnement.» (Berthel et al., 2015, p.5).

2 Avec le terme *safer use*, on comprend les stratégies et les mesures contribuant à une consommation de substances psychoactives à moindre risque et moins nocive.

3 Voir Seiler, 1997, S.13; Albrecht, 1997, S.6

4 Stratégie nationale Addictions, S.54

Dans le cadre de l'évaluation des risques, les clients présentant une dépendance avec les symptômes connus (p. ex. symptômes de sevrage lors de l'arrêt de la consommation, développement d'une tolérance, perte de contrôle, etc.) sont, selon les possibilités, encouragés à chercher une aide ambulatoire ou résidentielle.

Indépendamment du fait qu'une substance soit analysée ou non, toutes les personnes intéressées doivent pouvoir recevoir des conseils sur ce thème. Le contexte mobile permet d'informer et de sensibiliser beaucoup plus de personnes (dans le cadre de consultations brèves et de stands d'information). Dans le contexte ambulatoire, les offres sont en principe aussi à la disposition d'autres cercles de personnes, p.ex. les proches des personnes concernées.

Instruments et matériel d'information

Pour la consultation, il est possible d'utiliser le [Questionnaire sur les comportements de consommation dans le milieu festif](#). Les usagers sont libres de remplir le formulaire, qui sert de base à la consultation et permet de réaliser l'entretien de manière structurée, en suivant un fil rouge. De plus, les résultats du questionnaire sont une source de données importante pour répertorier les comportements de consommation du groupe des consommateurs récréatifs de drogues, qui est généralement difficile à atteindre. Les modèles de comportement problématiques des usagers peuvent ainsi être abordés de façon individuelle lors de la consultation.

Dans le cadre du *drug checking*, des informations actualisées sur les substances que l'on trouve dans certaines scènes spécifiques ainsi que les dernières alertes publiées sont aussi transmises aux consommateurs. Dans le contexte mobile, aux stands d'informations, les alertes sur les substances sont imprimées ou présentées sur des écrans pour éveiller l'intérêt des usagers.

Du matériel d'information et de prévention varié est à la disposition des usagers du *drug checking*. Il comprend des flyers, des brochures, des manuels de référence, des informations sur la santé sexuelle (VIH, hépatites virales, safer sex) ainsi que des informations médicales de base sur les effets physiques et psychiques de la consommation récréative de drogues. Les usagers peuvent aussi se procurer du matériel de *safer use* et de *safer sex* (kits de *safer sniff*, préservatifs, etc.). Divers instruments (comme des appareils de mesure de l'alcoolémie visant à sensibiliser aux dangers d'une consommation excessive d'alcool) peuvent être utilisés de manière complémentaire.

Protection des données et de la vie privée

Les offres de *drug checking* sont anonymes et gratuites pour les usagers. Toutes les informations fournies par les usagers sont traitées confidentiellement. En principe, seules les données nécessaires à la consultation et à l'analyse de la substance remise sont collectées et les consultants sont soumis au secret professionnel au sens de l'art. 320 du Code pénal suisse. Certaines particularités (telles que l'exemption du secret professionnel dans le cadre d'une procédure pénale) sont réglementées par les lois fédérales et cantonales.

Les locaux et les voies d'accès des services ambulatoires de *drug checking* devraient être conçus de manière à garantir la plus grande discrétion possible aux usagers. Dans le cas des services mobiles, en fonction de l'espace disponible, il convient de veiller à ce qu'un minimum d'intimité puisse être garanti pendant la consultation.

Le *drug checking* devrait être à aussi bas seuil que possible. Par conséquent, le principes de l'égalité de genre et de l'égalité des chances s'applique à tous les usagers.

Rôle des différents acteurs

L'équipe de consultation présente lors du *drug checking* est composée de trois figures professionnelles différentes: travailleurs sociaux, laborantins et, s'ils sont intégrés dans le concept de l'offre, des pairs. Selon le type d'offre, dans le contexte ambulatoire, il se peut que les laborantins ne soient pas sur place. Comme condition préalable, le service qui réceptionne la substance (ou le partenaire correspondant selon les dispositions du contrat) doit disposer d'une autorisation de l'Office fédéral de la santé publique conformément à l'art. 8 de la Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes.

Les travailleurs sociaux sont les personnes principales chargées de conseiller les usagers et de gérer le groupe de pairs. Les laborantins prélèvent les échantillons, les documentent, les analysent et conseillent les usagers sur les questions concernant les résultats de l'analyse. S'il n'y a pas de laborantins sur place, ce sont les travailleurs sociaux qui conseillent les usagers sur la composition de la substance. Les résultats de l'analyse de la substance sont communiqués, selon l'offre et le contexte, par les travailleurs sociaux ou les laborantins.

Les pairs sont des bénévoles qualifiés qui, sous la direction des travailleurs sociaux, donnent des conseils aux usagers. Des études montrent que le travail des pairs auprès des consommateurs de substances psychoactives augmente leur prise de conscience du problème et peut entraîner un changement de comportement, de façon complémentaire au travail des professionnels des addictions.⁵

Il incombe aux travailleurs sociaux de former les pairs à la consultation aux usagers (briefing) et d'effectuer un débriefing afin de pouvoir réfléchir et évaluer les consultations. Les pairs sont en particulier sensibilisés au fait que les usagers du contexte mobile sont parfois sous l'influence de substances psychoactives et que cela a des conséquences sur l'entretien de consultation.

Compétences des consultants

Les consultants doivent posséder diverses compétences essentielles dans ce contexte de consultation:

- Connaissances approfondies des substances, de leurs effets, des formes de consommation, des risques et des messages de *safer use*
- Connaissance des risques spécifiques à la vie festive nocturne
 - *Par rapport aux substances*: dosage et pureté des substances, effets secondaires, polyconsommation/interactions, confusion entre les substances
 - *Par rapport au comportement*: consommation à risque, déshydratation, comportement sexuel à risque/santé sexuelle, comportement à risque dans la circulation routière, violence, infractions légales, accidents
 - *Par rapport à l'environnement*: volume sonore élevé, événements bondés, mauvaise ventilation, absence d'accès à l'eau potable, influences météorologiques, lumière (laser, etc.)
- Connaissance du réseau de soutien. De quelle aide supplémentaire dispose-t-on?
- Connaissance du développement d'une addiction (comportement à faible risque/comportement à risque/addiction)
- Connaissance des motivations de consommation
- Connaissance des instruments utilisés (collecte de données, questionnaires, etc.)
- Connaissance des aspects juridiques du trafic de stupéfiants
- Bases de la consultation et compétences sociales nécessaires pour la mener à bien
- Liens avec le monde dans lequel vivent les usagers

Les consultants peuvent acquérir les compétences nécessaires et des connaissances actualisées au moyen de formations continues et de cours de perfectionnement réguliers.

Attitude

Les consultants ont une attitude professionnelle et factuelle vis-à-vis de la consommation de substances psychoactives. Ceux-ci renoncent à tout commentaire moralisateur, dramatisant ou idéaliste. La consultation est axée sur le principe de l'acceptation. Leur attitude repose également sur la conviction que les consommateurs de substances psychoactives sont des *«personnes adultes, capables de se prendre en charge et de s'autodéterminer»*⁶. Par conséquent, les usagers ne doivent pas être considérés comme ayant besoin d'un traitement *«au sens d'interventions cliniques, thérapeutiques ou socio-éducatives»*⁷. Il s'agit plutôt en premier lieu de les renforcer dans leurs *«compétences d'action et leurs ressources»*⁸. L'acceptation signifie aussi accepter que *«la consommation de drogues illégales puisse être un projet de vie»*⁹. L'objectif de la consultation est de renforcer la responsabilité personnelle et l'autonomie des consommateurs, afin qu'ils puissent prendre leurs propres décisions de la manière la plus autonome possible *«en connaissance de cause des risques et des conséquences éventuels»*¹⁰. En même temps, la consultation vise à aider les usagers qui montrent des signes de dépendance ou de vulnérabilité à accéder à des offres d'aide supplémentaires. Le principe de la liberté de choix doit être respecté. En principe, la consultation doit rester ouverte afin que les usagers soient en mesure de décider *«de la forme, de l'intensité et des objectifs du soutien ainsi que de la nature contraignante des contacts»*.¹¹

6 Akzept, Leitlinien der akzeptierenden Drogenarbeit, S.13

7 ibid.

8 ibid.

9 ibid.

10 ibid.

11 Wiggers, S.11

Bibliographie

- akzept – Bundesverband für akzeptierende Drogenarbeit und humane Drogenpolitik e.V., Deutsche AIDS-Hilfe e.V. (1999) : Leitlinien der akzeptierenden Drogenarbeit.
- Albrecht, P. (1997) : Gutachten zu strafrechtlichen Fragen in Zusammenhang mit den Ecstasy-Testings.
- Berthel et al. (2014) : Konsumkompetenz zwischen individueller und kollektiver Verantwortung – Grundlagen und Denkanstöße.
- Seiler, H. (1997): Gutachten zu Rechtsfragen eines Ecstasy-Monitorings.
- Strathdee, S. A et al. (2006) : Facilitating entry into drug treatment among injection drug users referred from a needle exchange program: Results from a community-based behavioral intervention trial. *DrugAlcoholDepend* 83 (3), 225–32.
- Wiggers, S.(2015) : Möglichkeiten und Grenzen akzeptanzorientierter Drogenarbeit.

info
coordination intervention suisse
drog